

**Syndicat mixte de la Manse étendu  
Compte-rendu du comité syndical du 28 janvier 2021**

Le vingt-huit janvier deux mille vingt et un à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le comité syndical, légalement convoqué le 21 janvier 2021, à la salle des fêtes de Pouzay sous la présidence de Monsieur François LIARD, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

<b>NOMS Prénoms</b>	<b>EPCI</b>	<b>T/S</b>	<b>Observations</b>
BASSET-CHERCOT François	CCTVV	T	
BROTIER Marie-Rose	CCTVV	T	
DESME Jacques	CCTVV	T	
DOREAU Philippe	CCTVV	T	
GAUDENCE Francis	CCTVV	T	
GOMET Grégory	CCTVV	T	
GOUBEAU Christian	CCTVV	T	
LIARD François	CCTVV	T	Pouvoir de BOISQUILLON Christine
MERON Marie-Rose	CCTVV	T	
ROY Jean-Jacques	CCTVV	T	
TALLAND Maurice	CCTVV	T	
THOMAS Jean-Jacques	CCTVV	T	
TERRIEN Guy	CCTVV	S	
REZEAU Régine	CCLST	T	
DOUET Michel	CCLST	S	
DURAND Pierre	CCPL	T	
SAVATON Régis	CCPL	T	
ORVAIN Marie-Agnès	CCTVI	T	

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS:**

BOISQUILLON Christine	CCTVV	T
DE LAFORCADE François	CCTVV	T
GERMANEAU Nicolas	CCTVV	T
ROBIN Jean-Louis	CCLST	S

Secrétaire de séance : REZEAU Régine

**Le public est composé de deux personnes, correspondants de la Nouvelle-République.**

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2020**

Le compte-rendu de la séance du comité syndical du 17 décembre 2020 a été diffusé à l'ensemble des membres qui sont invités à formuler leurs observations éventuelles. Il a été accepté.

**2. Rapport d'activités des actions du syndicat 2020**

Les agents du syndicat présentent le bilan des actions réalisées en 2020. Ce document sera prochainement transmis aux partenaires financiers pour obtenir le solde des subventions 2020. Il sera envoyé par mail aux délégués et EPCI du territoire.

### **3. Convention de partenariat avec la SEPANT**

**Dél.2021.01.28/01**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de l'élargissement de l'autoroute A 10, Cofiroute a conventionné avec l'association SEPANT pour la réalisation des mesures compensatoires environnementales. Sur la Manse, des travaux compensatoires sont prévus. La SEPANT juge pertinent, par compétence, que le syndicat de la Manse étendu réalise le travail d'expertise, de conseil et d'accompagnement du chantier de restauration d'une portion de Manse (environ 500 mètres linéaires). En contrepartie du temps alloué à ces travaux, le Syndicat facturera à l'association SEPANT. Le montant estimé est de 2 800 € pour 10 jours investis. Il reste bon de souligner que ces travaux sont en parfaite adéquation avec le programme de restauration de la Manse et de ses affluents en cours.

**LE COMITÉ SYNDICAL, composé des membres présents et représentés, DECIDE à l'unanimité :**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de maîtrise d'œuvre concernant la restauration de la Manse dans le cadre des mesures compensatoires de l'élargissement de l'autoroute A 10 avec l'association SEPANT et les documents s'y rapportant.**

### **4. Demande de subventions - CT Manse-Ruau-Réveillon 2020-2022 - restauration d'annexes hydrauliques 2021**

**Dél.2021.01.28/02**

Monsieur le Président explique qu'il est envisagé en 2021 la restauration de 400 ml d'annexes hydrauliques, sur la masse d'eau de la Manse (Contrat Territorial Manse-Ruau-Réveillon). Ceci pour un montant total maximum de 13 000 €. Cette opération consiste à reconnecter le cours d'eau (la Fausse Manse) avec le lit majeur, et ainsi améliorer la montée des eaux puis créer des zones de refuges et de reproduction pour diverses espèces aquatiques voire terrestres. Le dossier technique est présenté lors du conseil syndical.

Les subventions attendues, conformément au Contrat, sont les suivantes : 50 % agence de l'eau Loire Bretagne, 20 % conseil régional Centre Val de Loire et 10 % conseil départemental Indre-et-Loire. Les 20 % restants seront à la charge des propriétaires (point 5 de l'ordre du jour).

**LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :**

- **D'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne, du conseil régional Centre Val de Loire et du conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour la restauration d'annexes hydrauliques pour l'année 2021.**

**5. Convention avec les propriétaires riverains des annexes hydrauliques à récréer (2021)  
Dél.2021.01.28/03**

Monsieur le Président informe qu'une convention permettra au syndicat de la Manse étendu et aux propriétaires riverains de préciser les conditions de réalisation techniques et financières des travaux concernés. Que ce soit pour les riverains et le Syndicat, ce sont les enjeux environnementaux et d'amélioration du cadre qui sont les enjeux principaux. Le Syndicat réalise la maîtrise d'œuvre des travaux, tandis que les riverains financent la partie non subventionnée (20 % répartis entre eux).

**LE COMITÉ SYNDICAL, composé des membres présents et représentés, DECIDE :**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec les propriétaires riverains concernés par les travaux de restauration des annexes hydrauliques et les documents s'y rapportant.**

**6. Débat d'orientation budgétaire**

**Dél.2021.01.28/04**

Monsieur le Président détaille les orientations budgétaires : Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est présenté.

**Fonctionnement dépenses**

Du point de vue des actions, l'année 2020 fut notamment marquée par la réalisation de la première tranche du Contrat Territorial Manse-Ruau-Réveillon (signé en décembre 2019) pour un montant de près de 300 000 € (reste à charge pour le Syndicat - 20 %).

Pour l'année 2021, les actions à prévoir sont les suivantes :

- la réalisation de la seconde tranche du Contrat Territorial Manse-Ruau-Réveillon (près de 300 000 €) ;
- la réalisation de la première tranche du Contrat Territorial Veudes-Mâble-Bourouse- (environ 150 000 €) ;
- les travaux d'entretien de la ripisylve chez les propriétaires riverains pour un montant de 25 000 € environ)

En ce qui concerne les charges à caractère général (chapitre 11), hormis les actions décrites précédemment les évolutions par rapport à 2020 seraient très modestes, à la hausse ou à la baisse selon les postes de dépenses. Les études seront diminuées, au profit des travaux. Le chapitre 11 serait plus important que l'an passé considérant la réalisation des travaux sur le bassin de la Veude (406 472 € budgétés en 2020 - environ 330 000 réalisés (environ 20 000 € de factures n'ont pas été payées fin 2020) - projection 2021 : 500 000 €).

Pour ce qui est des charges de personnel (chapitre 12), les dépenses augmenteraient légèrement (128 935 € budgétés en 2020 - environ 127 000 réalisés - projection 2021 : 140 000 €). Les dépenses augmentées seraient liées au recrutement de trois stagiaires pour un total de près de 10 mois environ. Également, le temps de Victoria GRAND serait augmenté de 17 heures à 21 heures hebdomadaires ; En effet, depuis 2014 le temps administratif est

constant (17 heures) mais la charge de travail est croissante avec l'extension du Syndicat en 2018 et avec le Contrat Veudes-Mâble-Bourouse, le travail sera encore davantage conséquent. Le temps de travail de Victoria GRAND serait réparti entre du temps de bureau (1 journée hebdomadaire) et du télétravail (2 journées hebdomadaires). La modification du contrat de travail sera présentée lors d'un prochain conseil syndical

La somme des dépenses de fonctionnement serait supérieure à celles de 2020.

### **Fonctionnement recettes**

Concernant les recettes, il est prévu pour 2021 une participation des collectivités membres à hauteur de celle des années passées, soit 96 000 € au total. Différentes autres contributions sont à envisager pour un montant d'environ 55 000 € :

- avec la commune de Sainte-Maure-de-Touraine (convention décembre 2020) ;
- avec la fédération de pêche d'Indre-et-Loire (conventionnements) ;
- avec le Parc de Fierbois - travaux à confirmer grilles plan d'eau (conventionnement à confirmer) ;
- avec la SEPANT (point 3 de l'ordre du jour et autre) ;
- avec la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault (demie année ?) ;
- puis avec les riverains chez qui la ripisylve est entretenue par l'intermédiaire du Syndicat.

Les partenaires financiers apporteraient au total environ 620 000 €, conséquence principale des actions 2020 (il reste plusieurs dossiers non soldés) et surtout de ceux prévus en 2021 (acomptes et principaux soldes).

La somme des recettes de fonctionnement serait nettement supérieure à celles de 2020.

### **Investissement dépenses**

Du point de vue des dépenses d'investissement, les dépenses seraient plus importantes qu'en 2020, en raison notamment de l'achat d'un nouveau véhicule pour Delphine LAISEMENT (15 000 €). Aussi du matériel informatique serait investi notamment en raison des conditions de travail mixte télétravail et bureau. Enfin, un canal venturi (appareil permettant les mesures de débits) serait provisionné dans le cas où l'assurance ne remplacerait pas celui volé (dossier en cours).

La somme des dépenses d'investissement serait supérieure à celle de 2020.

### **Investissement recettes**

Pour les recettes d'investissement, il s'agira comme les autres années, du FCTVA ainsi que des amortissements. Ces dépenses resteront stables autour de 10 000 €. Un virement depuis la section de fonctionnement permettra l'équilibre.

A priori, l'ensemble des dépenses et recettes (fonctionnement + investissement) devrait globalement s'équilibrer, en prenant en compte le report 2020, encore précisément indéterminé. Dans le cas où les dépenses seraient supérieures aux recettes, il serait nécessaire de réduire l'ampleur des travaux (article 615632 à 450 000 €). Dans le cas inverse, cas moins probable, il pourrait être demandé aux partenaires financiers d'entamer la tranche suivante de l'un des deux Contrats Territoriaux, ce qui sera plus difficile à gérer d'un point de vue financier et de mise en œuvre (gestion dossiers de subventions, lignes de trésorerie, disponibilités entreprises etc...).

Régine REZEAU indique que même si la rédaction d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est contraignante, sa constitution reste utile pour voir clair sur l'état de Syndicat. Le temps alloué à cette tâche n'est pas perdu.

## **7. Informations et questions diverses**

- Marylou MÉCHIN explique qu'un marché public est en cours de réalisation (travaux ripisylves sur l'ensemble du territoire du Syndicat, travaux de restauration du lit et des berges sur le territoire situé au Sud de la Vienne). Il semble y avoir une volonté partagée de tous les adhérents de ne pas augmenter les participations.

Marylou MÉCHIN informe qu'une enquête publique est en cours - dossier de demande d'autorisation environnementale unique et déclaration d'intérêt général pour le programme d'action milieux aquatiques et zones humides sur les bassins versants des Veudes, du Mâble, de la Bourouse et de l'Arceau. Régine REZEAU indique qu'il est important de préciser à la communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault que les communautés de communes membres du Syndicat sont très attentives à la maîtrise de leur participation financière.

- Date et lieu prochain du conseil syndical : le jeudi 25 mars à 18h30 (vote du budget), à Sainte-Maure-de-Touraine aux Passerelles.

**La séance est levée à 20h00**